

## **EUROPCAR GROUPE**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 161 030 883 euros

Siège social : 2 rue René Caudron – Bât. OP 78960 Voisins-le-Bretonneux

489 099 903 RCS Versailles

---

### **Rapport spécial du Directoire sur les attributions gratuites d'actions**

#### **Exercice clos le 31 décembre 2017**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, votre Directoire vous informe par son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du même Code concernant les attributions gratuites d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, agissant conformément à (i) l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 10 mai 2016 dans sa 12<sup>ème</sup> résolution et (ii) à l'autorisation du Conseil de surveillance en date du 24 février 2017 et du 13 mars 2017, après avis du Comité des rémunérations et des nominations du 22 février 2017 et du 8 mars 2017, le Directoire a décidé lors de ses réunions en date du 14 mars 2017, du 25 avril 2017 et du 4 juillet 2017 de procéder à l'attribution gratuite de respectivement 195 400 actions, 326 100 actions et 69 500 actions (le "**Plan AGA 2017**").

<b>Actions attribuées gratuitement en 2017 (Plan AGA 2017)</b>			
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire	10 mai 2016	10 mai 2016	10 mai 2016
Date de décision du Directoire	14 mars 2017	25 avril 2017	4 juillet 2017
Nombre total d'actions attribuées	195 400	313 200 <sup>(1)</sup>	67 500 <sup>(1)</sup>
Dont attribuées aux mandataires sociaux	195 400	-	-
Mandataires sociaux :			
Madame Caroline Parot	78 800	-	-
Monsieur Kenneth McCall	59 400	-	-
Monsieur Fabrizio Ruggiero	57 200	-	-
Période d'acquisition/Durée de la période de conservation	<p>Les actions gratuites ne seront attribuées définitivement aux bénéficiaires qu'à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit respectivement le 14 mars 2019, le 25 avril 2019 et le 4 juillet 2019.</p> <p>Les actions gratuites acquises seront indisponibles pendant une période dite de « conservation » d'une durée d'un an à compter de leur attribution définitive, et ne pourront être ni cédées ni transmises pendant cette période.</p> <p>Les bénéficiaires qui, deux mois avant l'échéance de la période d'acquisition, seraient non-résidents fiscaux en France, pourront opter pour que (i) la période d'acquisition qui leur est applicable soit prolongée d'une année pour expirer au troisième anniversaire de la date d'attribution, la conditions de présence étant alors appréciée à cette date et (ii) ils ne soient pas soumis à l'obligation de conserver les actions attribuées pendant la période de conservation d'un an prévue par le Plan AGA 2017 et puissent les céder immédiatement.</p> <p>L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement est subordonnée à une condition de présence à l'issue de cette période, et au respect des conditions de performance au titre des exercices clos au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018, liées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au Corporate EBITDA ajusté,</li> <li>• au niveau de la Top Line,</li> <li>• au niveau du TSR relatif.</li> </ul>		

(1) Le nombre indiqué est diminué des actions annulées au cours de l'exercice.

Actions attribuées à chaque mandataire social	Nombre	Valeur (en euros)	Date	Plan
Actions attribuées durant l'exercice 2017 par la Société et par toutes sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à chaque mandataire social (liste nominative) à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société.	Madame Caroline Parot: 78 800 Monsieur Kenneth McCall : 59 400 Monsieur Fabrizio Ruggiero : 57 200	765 000 <sup>(2)</sup> 576 712,50 <sup>(2)</sup> 555 000 <sup>(2)</sup>	14 mars 2017	<b>Plan AGA 2017</b>
Actions attribuées durant l'exercice 2017 à chaque mandataire social de la Société par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code commerce à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent.	NA	NA	NA	NA

(2) Sur la base de la moyenne des vingt derniers cours de bourse précédant l'attribution, soit 9,70€ par action pour l'attribution du 14 mars 2017

Nombre et valeur des actions de la Société attribuées gratuitement durant l'exercice 2017 à chacun des dix salariés du groupe Europcar non mandataires sociaux de la Société dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce.		
	Nombre d'actions	Valeur (en euros)
1.	20 000	197 000 <sup>(3)</sup>
2.	18 200	179 270 <sup>(3)</sup>
3.	17 000	167 450 <sup>(3)</sup>
4.	17 000	167 450 <sup>(3)</sup>
5.	17 000	167 450 <sup>(3)</sup>
6.	17 000	209 610 <sup>(4)</sup>
7.	13 100	129 035 <sup>(3)</sup>
8.	12 700	125 095 <sup>(3)</sup>
9.	12 500	154 125 <sup>(3)</sup>
10.	12 400	122 140 <sup>(3)</sup>

(3) Sur la base de la moyenne des vingt derniers cours de bourse précédant l'attribution, soit 9,85€ par action pour l'attribution du 25 avril 2017

(4) Sur la base de la moyenne des vingt derniers cours de bourse précédant l'attribution, soit 12,33€ par action pour l'attribution du 4 juillet 2017

Nombre et valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et les sociétés mentionnées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci :			
Plan AGA 2017	Nombre de salariés bénéficiaires	Nombre d'actions	Valeur (en euros)
Attribution du 14 mars 2017	2 <sup>(5)</sup>	116 600	1 131 020
Attribution du 25 avril 2017	76	313 200 <sup>(6)</sup>	3 085 020
Attribution du 4 juillet 2017	40	67 500 <sup>(6)</sup>	832 275

(5) Messieurs Kenneth McCall et Fabrizio Ruggiero bénéficient d'un contrat de travail

(6) Le nombre indiqué est diminué des actions annulées au cours de l'exercice